

5.6.5

Espèces invasives



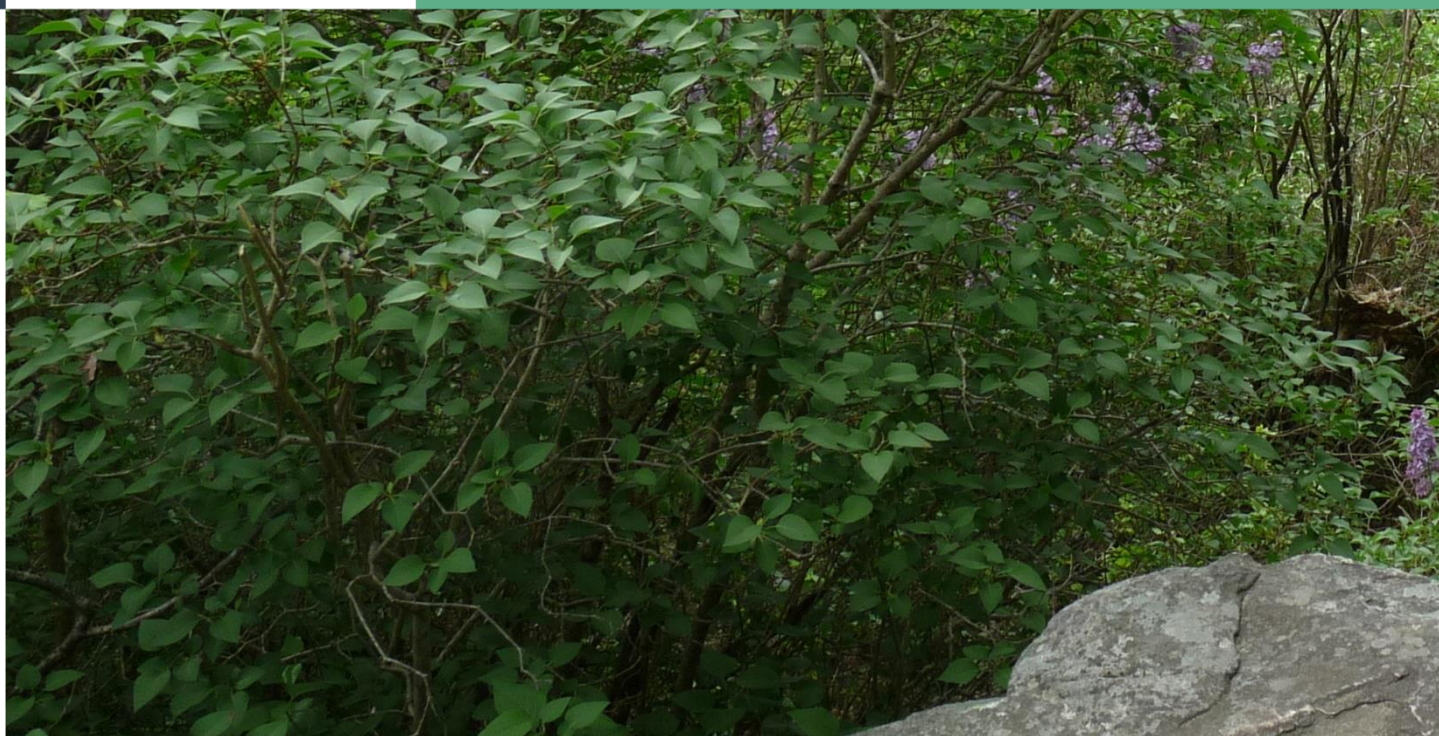
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BASSIN PARISIEN

MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE

LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES D'ÎLE-DE-FRANCE

Actualisation de la liste hiérarchisée

J. Wegnez



Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, sous la responsabilité de :

Frédéric HENDOUX, directeur du CBN du Bassin parisien

Muséum national d'Histoire naturelle

61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05

01 40 79 35 54

cbnbp@mnhn.fr

Jeanne Vallet, responsable de la délégation Île-de-France du CBN du Bassin parisien

61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05

01 40 79 56 48

jeanne.vallet@mnhn.fr

Gestion des données et analyse : Jérôme Wegnez

Relecture : Jeanne Vallet

Partenaire de cette étude :

Conseil régional d'Île-de-France

2 Rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

01 53 85 53 85

Référence bibliographique

Wegnez J. 2022. *Les plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France*. Actualisation de la liste hiérarchisée, Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum National d'Histoire Naturelle, délégation Île-de-France, 16 p. + annexes.

Date de réalisation

Octobre 2022

Photographie de couverture

Jérôme WEGNEZ – Fourré dense de Lilas (*Syringa vulgaris*) sur une butte gréseuse essonnienne (Etréchy ; 91) © CBN du Bassin parisien

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	4
INTRODUCTION	5
1 RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE	6
2 RÉSULTATS.....	8
2.1 LISTE ACTUALISÉE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.....	8
2.2 RAPPEL SUR LA STRATÉGIE DE LUTTE EN FONCTION DU STATUT DE L'ESPÈCE	10
2.3 MODIFICATIONS APPORTÉES	11
2.3.1 AU SEIN DE LA LISTE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES.....	11
2.3.2 AU SEIN DE LA LISTE D'ALERTE	15
CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE.....	17
ANNEXES	18
ANNEXE I : ARBRE DECISIONNEL DE L'ADAPTATION REGIONALE DE LA METHODE DE PRIORISATION DES ESPECES INVASIVES DE L'EPPPO (BLANQUART 2016).....	19
ANNEXE II : LISTE DES QUESTIONS DE L'EVALUATION DES RISQUES D'INVASION DE WEBER E. & GUT D. 2004.	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

RÉSUMÉ

En 2018, la région Île-de-France s'est dotée d'une liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (Wegnez 2018). Cependant et compte tenu d'une part de l'évolution rapide de la flore exogène (indigénat, nouveaux taxons, changements de dynamique...) et d'autre part de l'amélioration significative des connaissances sur de nombreux taxons, en particulier aquatiques, l'actualisation de cette liste devenait nécessaire. De plus, une actualisation régulière de ces listes constitue une nécessité en vue de répondre le plus rapidement et efficacement possible afin de limiter les impacts environnementaux avérés ou potentiels causés par ces espèces.

Cette liste, établie par l'emploi de deux méthodes d'analyses complémentaires (Blanquart 2016, et Weber & Gut 2004) a engendré un remodelage significatif de la liste initiale. Désormais, 65 espèces ou groupes d'espèces la composent dont 34 sont dès à présent reconnus comme envahissants dans la région soit neuf espèces ou groupes d'espèces supplémentaires comparativement à la version précédente. On dénombre également 17 espèces ou groupes d'espèces au sein de la liste d'alerte ; espèces dont la surveillance doit être renforcée compte tenu des menaces qu'elles sont susceptibles de causer.

Mots clés

Espèces exotiques envahissantes, Île-de-France, hiérarchisation, actualisation.

INTRODUCTION

Les plantes exotiques envahissantes (PEE) constituent une problématique centrale dans les politiques de préservation de la biodiversité. Reconnue comme l'une des causes principales d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale, elles occasionnent également en Île-de-France des impacts significatifs qu'il est nécessaire de prendre en compte voire d'anticiper. C'est dans cette démarche, et compte tenu de l'évolution, parfois rapide, de certaines espèces introduites qu'il est nécessaire de mettre à jour la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de la région Île-de-France. Il est rappelé que cette liste n'intègre que les espèces exotiques envahissantes à impact environnemental pour lesquels le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dispose des connaissances nécessaires ce qui n'est pas le cas d'autres types d'impact (sanitaires et/ou économiques).

L'élaboration de cette liste repose sur la méthodologie utilisée dans la version précédente (Wegnez 2018). Elle s'appuie sur les dernières données disponibles et notre connaissance actuelle des taxons évalués (indigénat, fréquence régionale, comportement, impacts constatés). Les nombreuses données collectées depuis la dernière mise à jour, en particulier en ce qui concerne les espèces aquatiques, ont permis de mieux connaître et appréhender ces taxons jusqu'à présent méconnus. De nouveaux taxons pour la région sont également venus compléter la flore régionale et ces taxons se devaient donc d'être passés au crible de cette analyse.

L'élaboration de cette liste s'appuie également sur l'actualisation de certaines listes régionales périphériques à la région Île-de-France (Nord-est : Duval *et al.* 2020 ; Hauts-de-France : Dumont *et al.* 2020. ; Centre Val-de-Loire : Desmoulins *et al.* 2020 ; Normandie : Douville *et al.* 2019). Ces listes constituent un outil indispensable en vue d'anticiper d'éventuelles invasions sur le territoire francilien ou encore mieux appréhender l'impact potentiel de certaines espèces méconnues sur notre territoire.

Ce document se veut résolument synthétique. Le lecteur y trouvera en premier lieu un bref rappel méthodologique, l'actualisation de la liste régionale, un rappel sur la stratégie de lutte associée à chaque catégorie de la liste ainsi qu'un bilan des principales modifications apportées par rapport à la liste précédente ainsi.

1 RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

Il n'est pas proposé ici de décrire en détail l'articulation méthodologique employée dans ce travail. Nous invitons donc le lecteur souhaitant plus de détail sur la méthode employée à se référer au rapport de la précédente liste régionale (Wegne, 2018).

L'élaboration de la liste régionale des plantes exotiques envahissantes repose sur l'emploi consécutif de deux méthodes complémentaires tel que présenté dans le schéma de la Figure 1. La première méthode (Blanquart *et al.* 2016 ; Annexe I) dite « EPPO » se présente sous la forme d'un arbre décisionnel permettant de détecter les espèces exotiques donc le caractère envahissant est avéré sur le territoire. Ces espèces présentent les grandes caractéristiques suivantes :

- Une grande capacité de dispersion (naturelle ou anthropique),
- Un impact environnemental avéré dans un milieu naturel estimé par la persistance et la densité des populations et ou un impact jugé négatif et durable sur les caractéristiques écologiques du milieu (eutrophisation par exemple).

Contrairement à la précédente version, seules les espèces franciliennes exogènes de France ont été analysées dans ce travail.

Les espèces pour lesquelles les connaissances régionales restent insuffisantes, sont pour certaines d'entre elles passées au crible d'une seconde méthode (Weber & Gut 2004). Cette méthode prédictive se présente sous la forme d'une suite de questions auxquels sont attribuées un nombre de points variable en fonction des réponses données (Annexe II). Cette méthode de notation permet ainsi de détecter les espèces potentiellement envahissantes sur le territoire (score dépassant un seuil prédéfini de 28 points). Sont évaluées dans cette méthode, les espèces méconnues sur le territoire, les espèces étant ressorties dans la « liste d'observation » de la méthode de l'EPPO mais également les espèces reconnues comme problématiques dans les territoires limitrophes (Nord-est : Duval *et al.* 2020 ; Hauts-de-France : Dumont *et al.* 2020. ; Centre Val-de-Loire : Desmoulins *et al.* 2020. ; Normandie : Douville *et al.* 2019) et dont la présence en Île-de-France n'est pas avérée. Sur ce dernier point, seules les espèces pour lesquels un milieu naturel favorable à leur implantation est présent en Île-de-France sont analysées. Les espèces problématiques de bord de mer ou liées aux grèves alluviales de la Loire ont ainsi en partie été exclues de l'analyse (*Rosa rugosa*, *Baccharis halimifolia*...).

Les espèces identifiées dans l'une ou l'autre des méthodes précédentes sont ensuite scindées chacune en deux groupes distincts, en fonction de leur fréquence dans la région. Les espèces présentent dans moins de 20 des 551 mailles de 25km² de la région sont ainsi considérées comme émergentes dans la région (à l'exception des espèces absentes). Il en résulte ainsi une liste hiérarchisée à quatre niveaux à laquelle une stratégie de lutte associée peut être définie (Cf 2.3) :

- A : Plantes exotiques envahissantes avérées (Blanquart *et al.* 2016)
 - 1 : Espèces émergentes,
 - 2 : Espèces largement implantées.
- B : Plantes exotiques potentiellement envahissantes (Weber & Gut 2004)
 - 3 : Espèces émergentes ou absente du territoire (Liste d'alerte),
 - 4 : Espèces largement implantées.

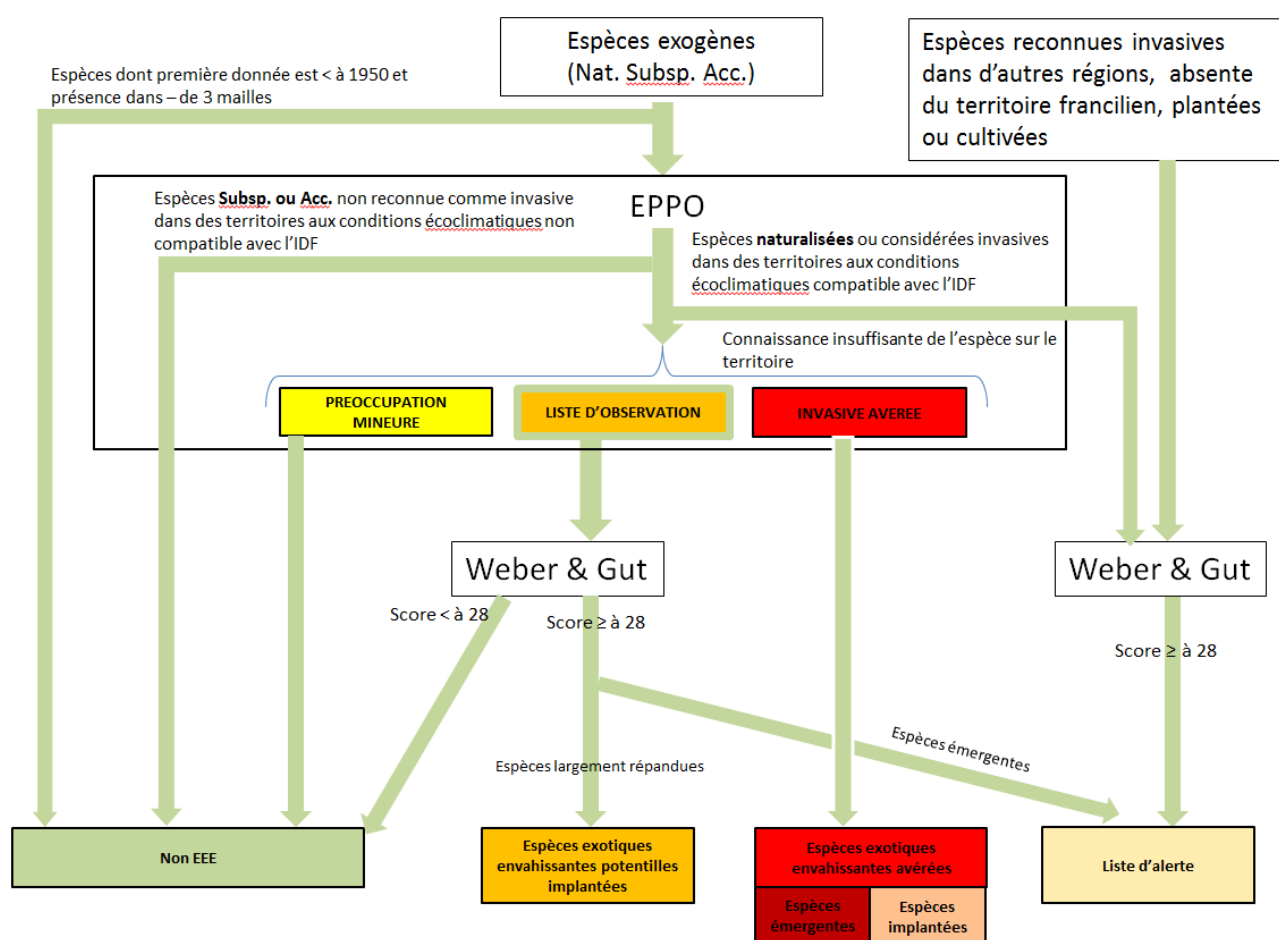


Figure 1 : Représentation schématique de la méthode d'évaluation des espèces exotiques envahissantes d'Île-de-France

2 RÉSULTATS

2.1 LISTE ACTUALISÉE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le tableau en page suivante dresse la liste actualisée des plantes exotiques envahissantes de la région Île-de-France. Cette liste comporte désormais 65 espèces ou groupes d'espèces dont 34 pour lesquelles le caractère envahissant est dès à présent avéré sur le territoire. Parmi ces dernières, onze intègrent la liste des espèces préoccupantes pour l'union européenne. Ces chiffres sont en augmentation notable par rapport à la mouture précédente (Wegnez 2018) puisque 60 espèces constituaient cette liste dont 25 étaient reconnues comme envahissantes. Des précisions sur les modifications apportées lors de cette révision seront formulées en détail ultérieurement (cf. 2.3). Ces espèces se ventilent de la façon suivante :

- 34 espèces ou groupes d'espèces exotiques **envahissantes avérées** sur le territoire francilien dont :
 - o 10 espèces **émergentes** sur le territoire,
 - o 24 espèces ou groupes d'espèces **largement implantées** y compris en contexte naturel ou semi-naturel.
- 31 espèces ou groupes d'espèces considérées potentiellement invasives dont :
 - o 14 espèces ou groupes d'espèces **largement implantées** en contexte anthropique,
 - o 17 espèces ou groupes d'espèces émergentes ou non encore observées dans la région (**Liste d'alerte**).

Il est à noter qu'une espèce (*Wolffia columbiana*) intègre cette liste même si celle-ci n'a pu être évaluée suivant la méthodologie définie. En effet, les données disponibles sur cette espèce se sont révélées insuffisantes pour la passer au crible de l'évaluation Weber & Gut. Cependant, cette espèce est reconnue comme problématique dans le nord de la France (Dumont 2020) et il nous paraissait légitime de la faire figurer au sein de cette liste. Nous avons donc pris la liberté de l'intégrer à la liste d'alerte de la région.

Tableau 1 : Liste actualisée des plantes exotiques envahissantes en Ile-de-France

		Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste UE (2019)	Nombre de maille (s1999)	Conditions particulières
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES	EMERGENTES	<i>Cabomba caroliniana</i> A.Gray, 1848	Cabomba de Caroline	X	2	
		<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne, 1907	Crassule de Helms		2	
		<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	Elodée dense		10	
		<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f., 1782	Hydrocotyle fausse-renoncule	X	8	
		<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss, 1928	Grand lagarosiphon	X	13	
		<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Jussie à grandes fleurs	X	13	
		<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie	X	7	
		<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle aquatique	X	13	
		<i>Myriophyllum heterophyllum</i> Michx., 1803	Myriophylle hétérophylle	X	10	
		<i>Rhododendron ponticum</i> L., 1762	Rhododendron des parcs		8	En contexte acidophile frais
	LARGEMENT IMPLANTÉES	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Erable negundo		166	
		<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	X	240	
		<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla fausse-fougère		36	
		<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.	Mousse cactus		33	
		<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Elodée du Canada		80	
		<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Elodée à feuilles étroites	X	68	
		<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Sainfoin d'Espagne		194	
		<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase	X	47	
		<i>Impatiens capensis</i> Meerb., 1775	Balsamine du Cap		27	
		<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya	X	37	
		<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	Balsamine à petites fleurs		71	
		<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule		152	
		<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune		217	
		<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique		117	
		<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Griottier		38	
		<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise		238	
		<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1784	Cerisier tardif		82	
		<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777 / <i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922 / <i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtkova & Chrtkova, 1983	Renouée invasives		379	
		<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia		509	
		<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada		331	
		<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage glabre		165	
		<i>Symphyotrichum</i> sp. (Inclus <i>S. laeve</i> , <i>S. lanceolatum</i> , <i>S. novae-angliae</i> , <i>S. novi-belgii</i> , <i>S. squamatum</i> , <i>S. x salignum</i> , <i>S. x versicolor</i>)	Asters invasifs		107	
		<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas		80	En contexte sableux
		<i>Vallisneria spiralis</i> L., 1753	Vallisnérie en spirale		56	
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES POTENTIELLES	LISTE D'ALERTE (espèces absentes ou émergentes dans la région)	<i>Ambrosia psilostachya</i> DC., 1836	Ambroisie à épis grêles		4	
		<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	Herbe à la ouate	X	3	
		<i>Bothriochloa barbinodis</i> (Lag.) Herter, 1940	Barbon andropogon		3	
		<i>Cornus sericea</i> L., 1771	Cornouiller soyeux		1	
		<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa		6	
		<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	Cotonéaster horizontal		10	
		<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	Glycerie striée		6	
		<i>Gymnocoronis spilanthoides</i> (D. Don ex Hooker) de Candolle, 1838	Faux hygrophile	X	0	
		<i>Koenigia polystachya</i> (Wall. ex Meisn.) T.M.Schust. & Reveal, 2015	Renouée à nombreux épis	X	0	
		<i>Lemna turionifera</i> Landolt, 1975	Lenticule à turion		0	
		<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon		1	
		<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté		2	
		<i>Pilosella piloselloides</i> Gr. (inclus <i>P. piloselloides</i> , <i>P. cymosa</i> , <i>P. caespitosa</i> , <i>P. ziziana</i> , <i>P. florentina</i>)			10	
		<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Poir.) Spach, 1834	Noyer du Caucase		3	
		<i>Rhus typhina</i> L., 1756	Sumac hérissé		14	
		<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	Plantain d'eau		1	
		<i>Wolffia columbiana</i> H.Karst., 1865	Wolffie de Colombie		4	
	ESPÈCES LARGEMENT IMPLANTÉES	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des frères Verlot		87	
		<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mahonia faux-houx		199	
		<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident à fruits noirs		116	
		<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	Brome sans-arêtes		107	
		<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David		310	
		<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Epilobe cilié		118	
		<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle		362	
		<i>Fallopia baldschuanica</i> (Regel) Holub, 1971	Renouée du Turkestan		21	
		<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour		21	
		<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	Balsamine de Balfour		54	
		<i>Lycium barbarum</i> L., 1753	Lyciet commun		28	
		<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap		199	
		<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile		32	
		<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine à fruits blancs		119	

2.2 RAPPEL SUR LA STRATÉGIE DE LUTTE EN FONCTION DU STATUT DE L'ESPÈCE

L'intérêt de disposer d'une liste d'espèce hiérarchisée réside dans le fait qu'une stratégie de lutte peut être définie pour chacune de ces catégories. Ceci facilite donc grandement le gestionnaire dans l'orientation à prendre envers une station individualisée sur son territoire d'action. Cette stratégie est synthétisée dans le tableau ci-dessous. Cependant, cette stratégie de lutte, aussi simple soit elle peut se révéler difficilement applicable, en particulier pour les espèces aquatiques dont la lutte est particulièrement complexe et onéreuse. Celle-ci peut également se révéler contre-productive en absence de mesures visant à éviter la propagation de l'espèce sous l'effet des actions de lutte menées compte tenu du fort pouvoir de dissémination de ces espèces (par fragmentation principalement).

Tableau 2 : Stratégie d'action en fonction du statut des espèces de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France

Catégorie		Objectif	Stratégie
PEE avérées	PEE émergentes	Limitier l'expansion de l'espèce voire l'éradiquer	Lutte systématique préconisée
	PEE largement implantées	Limitier les impacts au sein de sites à forts enjeux et/ ou contenir les fronts de colonisation	Lutte ciblée sur les fronts de colonisation ou au sein des sites naturels à haute valeur patrimoniale. Mesure devant être associé en amont d'une veille périodique ayant pour vocation d'intervenir rapidement sur un nouveau foyer d'infestation.
PEE potentielles	Liste d'alerte (espèces absente de la région)	Eviter l'implantation de l'espèce	- Prévention des acteurs et détection précoce - Lutte rapide et systématique en cas de détection sur le territoire compte tenu du risque
	Liste d'alerte (espèces émergentes)	Améliorer la connaissance de l'impact local de l'espèce	- Veille assidue des stations connues - Lutte conseillée au sein des sites à enjeux ou en cas d'impact avéré de l'espèce (dynamique forte en contexte naturel) - Lutte systématique envisageable
	Espèces largement implantées	Suivre le comportement régional de l'espèce	- Surveillance de l'espèce (détecter principalement si l'espèce a un impact négatif en contexte naturel) - Lutte non conseillée sauf si impact avéré

2.3 MODIFICATIONS APPORTÉES

2.3.1 AU SEIN DE LA LISTE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES

Les nouvelles venues :

La Cabomba de Caroline (*Cabomba caroliniana*) :

Anciennement intégrée au sein de la liste d'alerte, cette espèce aquatique enracinée est originaire d'Amérique du sud. Elle se caractérise principalement à son dimorphisme foliaire (feuilles submergées opposées, en forme d'éventail finement découpées et feuilles flottantes, plus rares, alternes et entières). Elle a été observée à plusieurs reprises au sein de la Seine en aval de Paris où elle forme localement des herbiers denses. Elle intègre ainsi la liste des espèces émergentes.



© L. FERREIRA – CBN Bassin parisien

L'Égérie dense (*Egeria densa*) :

L'Égérie dense est un cas de figure similaire à l'espèce précédente. Cette espèce aquatique enracinée originaire d'Amérique du sud a également été observée en diverses localités de la vallée de la Seine où elle y forme des herbiers denses. Anciennement inscrite dans la liste d'alerte, elle intègre désormais la liste des espèces envahissantes émergentes. Physionomiquement proche des Elodées, elle s'en distingue par un feuillage plus fourni composé de verticilles de feuilles plus denses à feuilles plus longues (> à 2cm) et plus larges (3 à 5 mm).



© L. FERREIRA – CBN Bassin parisien



© L. FERREIRA – CBN Bassin parisien

Le Myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*) :

Originnaire d'Amérique du nord, cette espèce jusqu'alors intégrée à la liste d'alerte a été pour la première fois observée en Île-de-France en 2020 puis observée à de nombreuses reprises, en particulier dans le canal de l'Ourcq et la vallée de la Seine en aval de Paris. Néanmoins, sa présence sur le territoire est certainement bien plus ancienne. Espèce de détermination délicate, elle se distingue du myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*) par ses bractées denticulées et ses feuilles normalement à moins de quinze segments. Elle intègre la liste des plantes exotiques envahissantes en tant qu'émergente. Espèce inscrite dans la liste des espèces préoccupantes dans l'union européenne.



© L. FERREIRA – CBN Bassin parisien



© L. FERREIRA – CBN Bassin parisien

La Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*) :

Originnaire d'Amérique du nord, cette balsamine présente des feuilles alternes discolores et des fleurs orangées pendantes au-dessous. Jusqu'alors intégrée à la liste d'observation, l'espèce intègre désormais la liste des plantes exotiques envahissantes avérées en raison de l'observation de foyers conséquents dans la vallée du Loing où elle semble se maintenir durablement au sein d'aulnaies à hautes herbes et de mégaphorbiaies.



© L. BOUDIN – CBN Bassin parisien



© J. WEGNEZ – CBN Bassin parisien

La Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*) :

Originnaire d'Asie centrale, cette petite balsamine présente des feuilles alternes à fleurs jaune pâle disposées au-dessus des feuilles. Jusqu'à présent majoritairement cantonnée dans les lisières forestières des boisements périurbains, l'espèce semble en expansion dans la région et s'immisce régulièrement et de manière durable dans des contextes plus naturels ce qui lui vaut son intégration dans la liste des plantes exotiques envahissantes avérées dans la région.



© F. PERRIAT – CBN Bassin parisien

Le Grand Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*) :

Le grand lagarosiphon est une espèce aquatique enracinée sud-africaine anciennement employée en aquariophilie, cause probable de son introduction dans le milieu naturel. Physionomiquement proche des élodées (*Elodea nutallii* et *Elodea canadensis*) et de l'Égerie dense (*Egeria densa*), elle s'en distingue cependant par la densité de ses feuilles insérées en spirale. Rare en cours d'eau, elle préfère les eaux calmes des plans d'eaux. Anciennement inscrite dans la liste d'alerte, les nombreuses observations récentes de cette espèce ont conduit en son classement dans les espèces exotiques envahissantes avérées. Espèce inscrite dans la liste des espèces préoccupantes dans l'union européenne.



© L. FERREIRA – CBN Bassin parisien



© L. FERREIRA – CBN Bassin parisien

Le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) :

Originnaire d'Amérique du nord, le Raisin d'Amérique est une espèce herbacée robuste à feuilles alternes et entières. Elle forme des grappes de fleurs puis de fruits charnus noirs progressivement pendantes. Espèce très largement présente dans la région mais n'ayant pas été anciennement intégrée à la liste des plantes exotiques envahissantes avérée en raison de doutes sur la persistance de ses populations. Ces doutes étant levés, l'espèce intègre légitimement la liste. Espèce préférentielle des contextes sableux, elle est particulièrement problématique au sein des coupes forestières.



© F. PERRIAT – CBN Bassin parisien

Le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) :

Le Laurier cerise est une espèce arbustive originaire de l'est de l'Europe. Elle se caractérise par ses feuilles coriaces, persistantes et luisantes ainsi que par ses grappes de fleurs blanches dressées. Largement implantée dans la région depuis de nombreuses années, en particulier comme haie en périphérie de jardin, elle est naturalisée de longue date dans la région. L'espèce tend à s'immiscer de plus en plus largement au sein des forêts franciliennes, y compris dans la grande couronne où l'espèce était jusqu'à récemment peu fréquente en contexte naturel. Ce constat lui vaut d'être désormais incluse dans la liste des plantes exotiques envahissantes avérées sur le territoire francilien.



© G. HUNAULT – CBN Bassin parisien

La Vallisnerie en spirale (*Vallisneria spiralis*) :

Espèce aquatique enracinée d'origine subtropicale, cette espèce stolonifère est de reconnaissance délicate car susceptible d'être confondue avec plusieurs espèces à feuilles rubanées (*Sparganium emersum*, formes rhéophiles de *Sagittaria sagittifolia*...). Elle se distingue néanmoins par ses feuilles finement denticulées au sommet. Elle forme régulièrement des herbiers aquatiques denses principalement au sein de cours d'eaux à courant lent.

Très anciennement présente dans la région, l'indigénat de l'espèce pose question, sa première apparition dans la région pouvant être bien antérieure à la première mention de l'espèce (1749). Pour cette raison, l'espèce n'avait pas été traitée dans la précédente version. Faute de pouvoir statuer clairement sur cet indigénat l'espèce est considérée par défaut naturalisée suivant sa première date d'observation (postérieure à 1492). Son comportement dans la région remplit indéniablement les critères requis pour l'inclure dans la liste des espèces exotiques envahissantes avérées dans la région. Il est à noter que d'autres espèces de vallisnérie au comportement envahissant viennent récemment d'être détectées en France (*Vallisneria cf. gigantea*...). Une vigilance à l'encontre de ces espèces méritent donc d'être également effectuée.



© T. FERNEZ – CBN Bassin parisien

Sortante :

Le Cytise faux ébénier (*Laburnum anagyroides*) : en tant qu'espèce indigène dans le sud de la France, cette espèce a été exclue de l'analyse et par conséquent de la liste des plantes exotiques envahissantes franciliennes. Bien que des actions de lutte ciblées à l'encontre de cette espèce sous ce prétexte ne soit plus justifié, il n'en demeure pas moins que cette espèce constitue localement une menace certaine pour de nombreuses pelouses calcicoles en participant de manière active à la fermeture de nombreux coteaux, en particulier dans le nord-ouest de la région. Son contrôle n'en reste donc pas moins nécessaire dans de nombreuses localités.

2.3.2 AU SEIN DE LA LISTE D'ALERTE

Les nouvelles venues :

Le Faux hygrophile (*Gymnocoronis spilanthoides*) : Originaire d'Amérique du sud le Faux hygrophile a été récemment détecté dans le département de la Sarthe (Freudenreich 2022). Espèce d'aquariophilie, c'est une astéracée à fleurs blanches et feuilles opposées entières et produisant de longues tiges flottantes. Elle tend à coloniser la surface des eaux et former des tapis denses. Elle se disperse aisément par le sectionnement de ses tiges. Encore absente de la région, son introduction locale reste probable compte tenu de son usage passé en aquariophile. Espèce inscrite dans la liste des espèces préoccupantes dans l'union européenne.

Renouée à nombreux épis (*Koenigia polystachya*) : Renouée vivace rhizomateuse originaire d'Extrême-Orient qui se distingue des autres renouées exotiques envahissantes par ses tépales non carénés, ses inflorescences principalement terminales et ses feuilles lancéolées. De manière analogue à ces autres renouées, elle présente une reproduction végétative importante par le biais de ses rhizomes. Elle peut ainsi former de vastes massifs monospécifiques préjudiciables aux espèces indigènes. Elle affectionne tout particulièrement les berges des cours d'eau. Espèce inscrite dans la liste d'alerte, non encore détectée dans la région et méritant d'être éradiquée rapidement en cas de présence sur le territoire. Espèce inscrite dans la liste des espèces préoccupantes dans l'union européenne.

***Pilosella piloselloides* groupe** : Piloselles encore méconnues et de détermination délicate. Espèces principalement d'origine est-européennes et en cours de colonisation rapide depuis la façade orientale de la région. Espèces à mieux étudier dans la région, tant d'un point de vue taxonomique que de l'impact causé en milieux naturels.

Sagittaire à larges feuilles (*Sagittaria latifolia*). Espèce nord-américaine se distinguant de la sagittaire à feuilles en cœur (*Sagittaria sagittifolia*) par ses pétales entièrement blancs, ses étamines jaunes et ses feuilles à pointes obtuses. Espèce des berges longuement inondées, elle présente une reproduction végétative importante pouvant induire la formation de peuplements massifs. Observée à une seule reprise dans la région (2016), l'espèce intègre la liste d'alerte.

Les sortantes :

Conyza canadensis* et *Conyza sumatrensis. La réévaluation de ces espèces dans la méthode de Weber et Gut n'a pas confirmé le caractère potentiellement problématique de ces deux espèces. Elles sont par conséquent exclues des espèces potentiellement problématiques de la région.

CONCLUSION

Face à l'évolution parfois rapide du comportement, de la répartition de certaines espèces végétales exogènes mais également de l'apparition récurrente de nouveaux taxons dans la région, une actualisation de la liste des plantes exotiques envahissantes à impact environnemental de la région Île-de-France se devait d'être réalisée. La dernière version, élaborée en 2018 devenant indéniablement obsolète.

Pour l'ensemble de ces raisons, une actualisation de la liste a été réalisée, fondée sur les connaissances acquises ces dernières années. Celle-ci, élaborée suivant la même méthodologie que la précédente version a subi de nombreuses évolutions. Désormais, 65 espèces composent la liste dont 34 sont dès à présent reconnues comme envahissantes dans la région. Huit d'entre elles sont encore considérées comme émergentes. Par rapport à la version précédente, neuf espèces sont venues enrichir cette liste d'espèces dont le caractère envahissant est dès à présent avéré. Une partie d'entre elles étaient anciennement intégrées dans d'autres catégories de cette liste. Ces espèces sont : le Myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*), la Cabomba de Caroline (*Cabomba caroliniana*), le Grand Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*), l'Égérie dense (*Egeria densa*), l'impatience du Cap (*Impatiens capensis*), l'impatience à petites fleurs (*Impatiens parviflora*), le phytolaque (*Phytolaca americana*), le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) et la Vallisnerie en spirale (*Vallisneria spiralis*). Il est à noter que la majorité de ces espèces sont aquatiques. L'intégration de ces espèces est en grande partie à attribuer à l'approfondissement conséquent des connaissances des milieux aquatiques de la région, résultat d'inventaires ciblés approfondis réalisés ces dernières années.

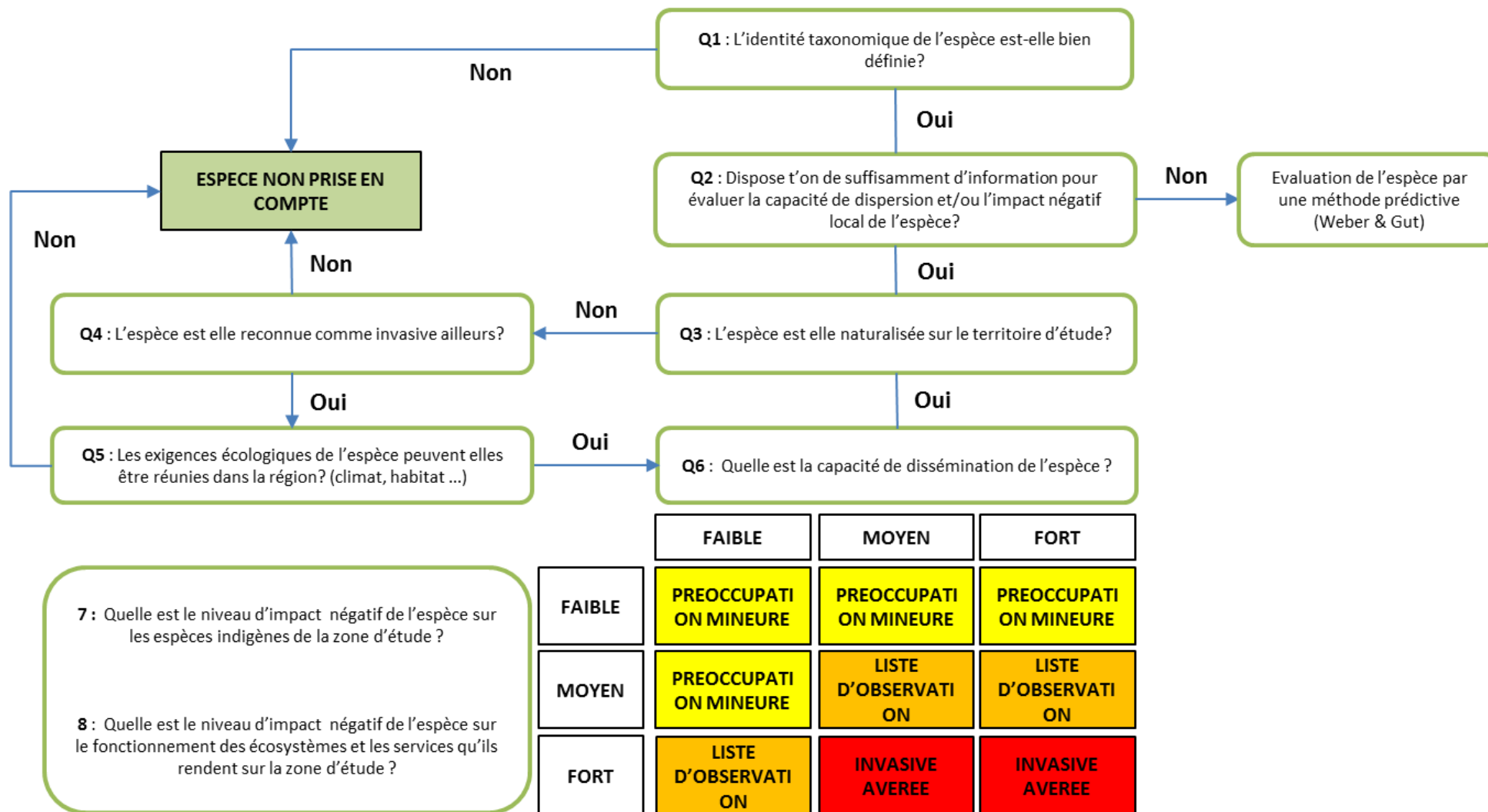
Cette liste constitue un outil nécessaire pour tous les acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité francilienne. Elle permet, entre autres, de définir une stratégie de lutte en fonction du statut des espèces et en particulier d'anticiper d'éventuelle nouvelles invasions qui pourraient subvenir dans les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANQUART E. BRUNDU G., BUHOLZER S., CHAPMAN D., EHRET P., FRIED G., STARFINGER U., VAN VALKENBURG J. & TANNER R. 2016. *A prioritization process for invasive alien plant species incorporating the requirements of EU Regulation no. 1143/2014*, Bulletin OEPP/EPPO Bulletin (2016) 46 (3), 603–617
- DESMOULINS F. & EMERIAU T., 2020. *Liste des espèces végétales invasives du Centre-Val-de-Loire, version 3.1*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire, 39p.
- DOUVILLE C., WAYMEL J., 2019. *Observatoire des plantes exotiques envahissantes de Normandie. Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie pour la priorisation des actions de contrôle, de connaissance et d'Information/sensibilisation & bilan des actions 2018*. DREAL Normandie / Région Normandie. Conservatoire botanique national de Bailleul / Conservatoire botanique national de Brest. 20p. + annexes.
- DUMONT Q. (Coord.), WATTERLOT A., BUCHET J., TOUSSAINT B., & HAUGUEL J.-C., 2020. *Plantes exotiques envahissantes des Hauts-de-France : 34 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. 156p.
- DUVAL M., HOG J., & SAINT-VAL M., 2020. *Liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes de la région Grand Est*. Pôle lorrain du futur Conservatoire botanique national Nord-est, Conservatoire botanique d'Alsace et Conservatoire botanique national du Bassin parisien. 17 p. + annexe.
- FREUDENREICH M., 2022. *Premier signalement de *Gymnocoronis spilanthoides* en France (Sarthe)*. Centre de ressources espèces exotiques envahissantes. <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/premier-signalement-de-gymnocoronis-splanthoides-en-france>.
- WEBER E. & GUT D., 2004. *Assessing the risk of potentially invasive plant species in central Europe*. Journal for Nature Conservation 12, 171-179.
- WEGNEZ. J., 2018. *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Île-de-France - Version 2.0*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum National d'Histoire Naturelle, délégation Île-de-France. 34 p.+ annexe.

ANNEXES

ANNEXE I : ARBRE DECISIONNEL DE L'ADAPTATION REGIONALE DE LA METHODE DE PRIORISATION DES ESPECES INVASIVES DE L'EPPO (BLANQUART 2016)



ANNEXE II : LISTE DES QUESTIONS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES D'INVASION DE WEBER E. & GUT D. 2004.

Questions	Réponses	Points
1. Correspondance climatique : Est-ce que la répartition géographique de cette espèce (naturelle ou zones d'introduction) inclut au moins une des 4 zones climatiques françaises ?	non	0
	oui	2
2. Statut de l'espèce en Europe : Est-ce que l'espèce est native d'Europe ?	oui	0
	non	2
3. Distribution géographique en Europe : Dans combien de pays cette espèce est-elle présente ?	0 ou 1	1
	2 à 5	2
	plus de 5	3
4. Etendue de sa répartition au niveau mondial : Quelle est son étendue au niveau mondial (native et introduite) ?	La répartition est limitée, les espèces sont restreintes à une petite zone sur un continent	0
	La répartition est étendue à plus de 15° de latitude ou de longitude sur un continent ou couvre plus d'un continent	3
5. Caractère invasif de l'espèce : Est-ce que l'espèce est mentionnée comme une "peste" dans d'autres territoires ?	Moins de 3 localités affectées	0
	Au moins 3 localités affectés (à l'exception des zones insulaires)	3
6. Taxonomie : Est-ce que l'espèce appartient à un genre connu(e) comme envahissant(e) ?	non	0
	oui	3
7. Viabilité des graines et reproduction : Combien de graines l'espèce produit-elle approximativement ?	peu de graines ou des graines non viables (< à 100 graines)	1
	beaucoup de graines (> à 100 graines)	3
	ne sait pas	2
8. Croissance végétative : <i>Choisir une seule réponse. Si plus d'une réponse correspond, prendre celle qui a le plus de points</i>	L'espèce n'a pas de croissance végétative	0
	Si c'est un arbre ou un arbuste, l'espèce est capable de drageonner ou de marcotter	2
	L'espèce possède un bulbe ou un tubercule	1
	L'espèce développe des rhizomes ou des stolons	4
	L'espèce se fragmente facilement, et les fragments peuvent être dispersés et produire de nouvelles plantes	4
	Autre ou ne sait pas	2
9. Mode de dispersion : <i>Choisir une seule réponse. Si plus d'une réponse correspond, prendre celle qui a le plus de points</i>	Fruits charnus d'un diamètre inférieur à 5 cm	2
	Fruits charnus dépassant 10 cm de longueur ou de diamètre	0
	Fruits secs ou graines ayant développé des structures pour une dispersion par le vent sur de longues distances (aigrettes, poils ou ailes)	4
	Fruits secs ou graines ayant développé des structures pour une dispersion par les animaux sur de longues distances (épines, crochets)	4
	L'espèce assure sa propre dispersion des graines	1
	Autre ou ne sait pas	2

10. Type biologique : Quel est le type biologique de l'espèce ?	Petite annuelle (< 80 cm)	0
	Grande annuelle (> 80 cm)	2
	Ligneuse	4
	Petite herbacée vivace (< 80 cm)	2
	Grande herbacée vivace (> 80 cm)	4
	Aquatique flottante	4
	Autre	2
11. Habitats de l'espèce : <i>Choisir une seule réponse. Si plus d'une réponse correspond, prendre celle qui a le plus de points</i>	Lacs, rivières et bords de rivières ou ruisseaux	3
	Tourbière ou marécage	3
	Prairies (humides ou sèches)	3
	Forêts	3
	Dunes côtières et plages de sable	3
	Côtes rocheuses et falaises maritimes	3
	Autre	0
12. Densité de population : Quelle est l'abondance locale de l'espèce ?	Non documentée	0
	L'espèce apparaît en population éparse	0
	L'espèce forme occasionnellement des peuplements denses	2
	L'espèce forme de grands peuplements monospécifiques	4

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cbnbp.mnhn.fr

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le Ministère en charge de l'environnement sur les Régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, ainsi que les Départements de Champagne-Ardenne (Région Grand Est) et de Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté).

5 MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le CBN du Bassin parisien est un des membres fondateurs de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux. Il agit ainsi au sein d'un réseau de 12 CBN, coordonnés par l'Office français pour la Biodiversité. Dans ce cadre, le Conservatoire mène sur son territoire d'agrément 5 missions d'intérêt général au service de la flore, de la fonge et de leurs habitats :



Développer et améliorer
les connaissances



Contribuer à la gestion
conservatoire et à
la restauration écologique



Gérer et valoriser
les données



Conseiller à travers l'expertise
scientifique et technique



Informar, sensibiliser
et mobiliser



CONTACTS

DIRECTION

Directeur Frédéric HENDOUX

Directeur scientifique adjoint Sébastien FILOCHE

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

cbnbp@mnhn.fr

DÉLÉGATION BOURGOGNE

Responsable Olivier BARDET

Maison du PNR du Morvan - 58230 Saint-Brisson

03 86 78 79 60

cbnbp-bourg@mnhn.fr

DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

Responsable Jordane CORDIER

5 avenue Buffon - BP6407 - 45064 Orléans Cedex 2

02 36 17 41 31

cbnbp-cvl@mnhn.fr

DÉLÉGATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Responsable François DEHONDT

30 Chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne

03 26 65 28 24

cbnbp-ca@mnhn.fr

DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE

Responsable Jeanne VALLET

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

cbnbp-idf@mnhn.fr

PÔLE CONSERVATION

Responsable Philippe BARDIN

01 40 79 56 25

philippe.bardin@mnhn.fr

PÔLE PHYTOSOCIOLOGIE

Responsable Gaël CAUSSE

03 86 78 79 61

gael.causse@mnhn.fr

PÔLE SYSTÈME D'INFORMATION

Responsable Silvere CAMPONOVO

01 40 79 56 49

silvere.camponovo@mnhn.fr



CONTACT

Jérôme WEGNEZ

61 rue Buffon 70005 Paris

01 40 79 80 23 • jerome.wegnez@mnhn.fr

www.cbnp.mnhn.fr



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BASSIN PARISIEN**

MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE

RAPPORT D'ÉTUDE • 2022

